

Flor de María Palaco Caballero

La Cour internationale
de justice et la
protection de l'individu



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT

LCDI
lextenso éditions

Schulthess
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2015

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	VII
PRÉFACE.....	IX
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	XXVII
INTRODUCTION	1

PREMIÈRE PARTIE

L'ENGAGEMENT D'UNE PROTECTION CLASSIQUE DE L'INDIVIDU À TRAVERS L'ACTION EN PROTECTION DIPLOMATIQUE.....	13
--	----

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE :L'INDIVIDU BÉNÉFICIAIRE DISCRÉTIONNAIRE DE L'ACTION DE L'ÉTAT : LA PROTECTION DIPLOMATIQUE FACE AUX NOUVEAUX MOYENS D' ACTIONS.....	21
--	----

§I. Le maintien des conditions d'exercice de la protection diplomatique : facteur révélateur de la souveraineté étatique.....	25
---	----

A) L'exigence d'un lien d'allégeance réel entre l'État et ses nationaux	25
---	----

1) La conformité de l'octroi de la nationalité au droit interne : une règle générale à portée restreinte.....	26
---	----

2) L'effectivité du lien de rattachement au niveau international : une règle limitée à des situations bien précises.....	28
--	----

B) La nécessité d'un épuisement préalable des voies de recours internes.....	31
--	----

1) Une règle à portée multiple concernant l'ensemble des recours juridiques internes	32
--	----

2) Une règle sujette à dérogations en cas d'indisponibilité des recours internes ou face à un comportement étatique préjudiciable.....	35
§II. Le contournement de l'action en protection diplomatique à travers l'action directe de l'État : une pratique moins contraignante	40
A) La fine distinction entre l'action directe de l'État et l'action en protection diplomatique : le chevauchement entre divers critères d'appréciation	41
1) L'absence de divergence entre l'action de l'État en cas d'atteinte à sa souveraineté et l'action en défense de ses agents diplomatiques et consulaires	41
2) La difficile détermination de l'action applicable suite à une réclamation directe de l'État en réparation du préjudice causé à ses ressortissants	46
a) L'objet du litige : un critère congruent permettant la détermination de l'action applicable	46
b) Le caractère principal de la réclamation et l'appréciation du principal destinataire : des critères pertinents négligés devant la Cour.....	47
c) La nature purement déclarative du jugement recherché : un critère pris en compte sous certaines réserves	50
B) La progressive utilisation des actions dites « mixtes » : la revendication conjointe de l'action directe de l'État et de l'action en protection diplomatique.....	53
1) Le principe de la prépondérance en tant que critère privilégié par la C.D.I.	53
2) La pratique indépendante de la Cour face à l'ambivalence des actions : la prise en compte des circonstances propres à chaque affaire	55

CHAPITRE I : LA RECONNAISSANCE DES DROITS INHÉRENTS À L'INDIVIDU DANS LE CADRE D'UNE ACTION INTERÉTATIQUE: L'INDIVIDU AU CŒUR DE LA FONCTION CONSULAIRE	61
Section I: Le recours aux procédures d'urgence en cas de grave dysfonctionnement de l'assistance consulaire.....	65
§I Le pouvoir discrétionnaire de la Cour d'indiquer des mesures conservatoires : la prise en compte d'une dimension humaine lors du traitement de la requête.....	66
A) Une appréciation orientée de sa compétence <i>prima facie</i> animée par des considérations d'humanité.....	67
B) Un examen implicite des droits des requérants justifié par la nature des droits sauvegardés	73
§II. L'examen des conditions de prescription des mesures conservatoires : une appréciation bienveillante des circonstances exceptionnelles et du risque de pertes en vies humaines.....	77
A) L'appréciation de l'urgence de la situation : un examen discrétionnaire face à des condamnations imminentes	78
B) L'existence d'un éventuel préjudice irréparable : le dépassement d'une dimension strictement interétatique.....	83
Section II : La mise en valeur de la fonction d'assistance consulaire en tant que moyen de protection des droits individuels	88
§I. Le renforcement de l'étendue de l'assistance consulaire au niveau interne à travers l'affermissement des conditions d'exercice	89
A) L'éclaircissement de la notion d'assistance consulaire	89
B) La prise en compte d'un exercice réel de l'assistance consulaire ...	93
1) Un exercice effectif de l'assistance consulaire	93
2) Une assistance consulaire en temps utile	96

§II. Le remaniement de l'exercice de l'assistance consulaire au niveau international par l'aménagement des dispositions conventionnelles	101
A) Une interprétation littérale des dispositions de la Convention sur les relations consulaires à l'origine de la reconnaissance des droits individuels.....	101
B) Une réticence quant à une manifestation formelle de l'étendue des droits individuels contenus dans la Convention sur les relations consulaires	107
1) Une absence de précision sur le contenu exact des droits individuels liés à la Convention.....	107
2) Une réponse implicite concernant la nature purement conventionnelle des droits individuels.....	111
CHAPITRE II : DE L'OPPOSABILITÉ DES DROITS INDIVIDUELS À LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME: L'INSCRIPTION DE LA PROTECTION DIPLOMATIQUE DANS UN MOUVEMENT GLOBAL D'ÉVOLUTION.....	117
Section I : L'engagement de l'action en protection diplomatique et des moyens supplétifs afin de préserver la défense des droits de l'individu	121
§I. L'invocation des droits individuels par l'intermédiaire de la protection diplomatique.....	122
A) Une interaction accrue entre la fonction d'assistance consulaire et l'action de protection diplomatique permettant l'engagement d'une réclamation interétatique	123
B) Une application élargie du Protocole sur les relations consulaires indifférente au bénéficiaire de la protection.....	127
§II. L'utilisation de procédures supplétives afin de garantir l'exécution des jugements de la Cour.....	131

A) Les interrogations concernant l'adoption des mesures conservatoires dans le cadre d'une demande d'interprétation ...	131
1) Une défiance quant à l'existence même d'une divergence sur le fond : des questionnements sur la stratégie de la Cour face à des nouvelles condamnations à mort.....	132
2) Une absence de lien véritable entre les mesures conservatoires et la demande d'interprétation : vers une autonomie des mesures conservatoires en cas d'atteinte aux droits individuels ?.....	136
B) Les limites du recours à la procédure interprétative comme moyen de garantie des droits individuels	139
1) L'irrecevabilité de la demande interprétative face à l'absence de contestation entre les parties	140
2) La viabilité d'une réflexion pondérée quant à l'étendue des obligations internationales.....	144
 Section II: L'élargissement du champ d'action de la protection diplomatique par l'intégration des droits de l'Homme : un chemin vers l'unité ou une transformation inachevée?.....	148
§I. La convergence des mécanismes de protection diplomatique et des droits de l'Homme : la volonté d'une protection complémentaire des individus.....	149
A) L'intégration des droits de l'Homme au domaine de la protection diplomatique : la recherche d'un aménagement progressif du droit international	149
1) Une délimitation restreinte à l'origine visant une autonomie de la protection diplomatique au regard des droits de l'Homme.....	149
2) Une évolution matérielle permettant une application élargie du champ d'action de la protection diplomatique.....	152
B) La revendication d'une protection simultanée des droits individuels issus des engagements conventionnels et des droits	

de l'Homme : la coexistence de deux régimes non exclusifs mais concomitants	155
1) Une consolidation manifeste des droits individuels de nature conventionnelle: la confirmation d'une volonté de préserver la spécificité de la fonction consulaire.....	155
2) Vers une interprétation large des dispositions des droits de l'Homme en matière d'arrestation, de détention et d'expulsion arbitraires dans un souci de cohérence internationale	160
§II. Les défaillances d'une protection insuffisante des droits fondamentaux: la nécessité d'un encadrement progressif du pouvoir discrétionnaire de l'État	165
A) Une appréciation sommaire des allégations des parties vis-à-vis de la violation de certains droits fondamentaux : l'emprise de la suprématie étatique.....	166
1) L'absence de menaces de mort et de mauvais traitements.....	166
2) L'absence de violations aux droits de propriété de l'associé	168
B) Une conduite irrégulière dans le déroulement de la procédure: les tiraillements entre une application formelle des règles procédurales et une protection accrue des droits fondamentaux	171
1) Un attachement aux règles de procédure au regard de la continuité des violations commises.....	171
2) Une interprétation élargie du destinataire de l'indemnisation en cas de violation des droits fondamentaux.....	175

DEUXIÈME PARTIE

LE DESSEIN D'UNE VISION UNIVERSALISTE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE EN PÉRIODE DE PAIX ET EN PÉRIODE DE GUERRE.....	183
CHAPITRE I : LA CONSÉCRATION D'UN CORPS DES NORMES ET PRINCIPES APPLICABLES LORS DES CONFLITS ARMÉS.....	191
Section I : La mise en place d'un ensemble de règles fondamentales en matière de droit international humanitaire	195
§I. La reconnaissance progressive du caractère fondamental des principes humanitaires.....	196
A) La référence aux premières notions d'humanité : des règles de base permettant une application minimale du droit humanitaire	196
1) Les « considérations élémentaires d'humanité » : Des principes généraux bien reconnus	197
2) Les considérations humanitaires: des principes relégués à des simples sources d'inspiration.....	201
B) Le développement de l'étendue des principes humanitaires : des règles de base aux règles à caractère intransgressible	208
1) Des principes fondamentaux en tant que manifestation du droit coutumier préexistant.....	208
2) Des principes intransgressibles issus de l'articulation entre droit impératif et droit coutumier	214
§II. La consolidation de règles humanitaires fondamentales applicables lors des conflits armés	220
A) L'établissement des principes directeurs faisant partie du tissu du droit international humanitaire	220

- 1) La reconnaissance de principes communs aux quatre Conventions de Genève garantissant un standard minimum de protection applicable à l'ensemble des conflits armés..... 220
- 2) La référence aux principes cardinaux du droit international humanitaire régissant la conduite des hostilités 225
 - a) Le principe de distinction entre civils et combattants et l'interdiction d'armes frappant sans discrimination..... 225
 - b) La prohibition de l'utilisation d'armes qui causent des maux superflus 229
- B) La mise en valeur du principe résiduel d'humanité contenu dans la Clause de Martens..... 231
 - 1) La confirmation de la nature coutumière de la Clause de Martens en l'absence de disposition spécifique en vigueur..... 232
 - 2) L'évocation du caractère évolutif de la Clause de Martens en tant que principe d'humanité à valeur cardinale 233

Section II : La recherche d'une mise en œuvre effective des principes et obligations reconnus par le droit international humanitaire 235

§I. L'établissement du droit international humanitaire en tant que protection de base applicable aux nouvelles armes et à toute forme de guerre 237

- A) L'application du droit international humanitaire aux nouvelles menaces..... 237
 - 1) La spécificité du droit international humanitaire dans la réglementation des nouvelles menaces 237
 - 2) L'applicabilité des principes et des règles du droit humanitaire à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires 241
- B) L'imprécision de la Cour quant à une interdiction totale des armes nucléaires 244

1) La mise en valeur de l'obligation de poursuivre des négociations de bonne foi en vue d'un désarmement nucléaire.....	244
2) L'absence de prononcé sur l'existence d'une incompatibilité totale entre les règles régissant les conflits armés et l'emploi des armes nucléaires.....	247
§II. L'élargissement de la dimension humanitaire du droit applicable en situation de conflits armés.....	250
A) L'adéquation du droit international humanitaire avec le développement des droits de l'Homme.....	250
1) Une prise de conscience globale de la nécessité d'une protection effective de l'individu en période de conflit armé.....	251
2) Une logique de rapprochement du droit international humanitaire et des droits de l'Homme autour du respect de la dignité humaine.....	254
B) Le renforcement du droit international humanitaire par la détermination d'obligations à la charge de tous les États.....	259
1) L'évolution de l'obligation de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire : vers une approche systématique en lien avec le respect des droits de l'Homme.....	259
2) La relativisation de l'obligation de réparation aux victimes en cas de violations graves au droit international humanitaire.....	264
CHAPITRE II : LA RECONNAISSANCE D'UN ENSEMBLE DE RÈGLES FONDAMENTALES APPLICABLES EN TOUTES CIRCONSTANCES.....	271
Section I: L'intégration des instruments des droits de l'Homme dans la jurisprudence de la Cour: la protection des droits fondamentaux sous le prisme de la souveraineté étatique.....	276
§I. Une volonté de changement tiraillée entre le respect de la volonté des États parties et la sauvegarde des droits fondamentaux.....	277

A) Une approche dynamique sensible aux changements de la vie contemporaine et à la mise en valeur des instruments des droits de l'Homme.....	277
1) Une prise en compte progressive des instruments des droits de l'Homme faisant gage d'ouverture de jugement.....	278
a) Une interprétation pondérée du principe de l'effet utile des traités au regard de l'application de certaines dispositions des droits de l'Homme	278
b) Une interprétation évolutive soucieuse du respect des droits et principes fondamentaux contenus dans la Charte des N.U.	282
c) Une appréciation extensive de la valeur contraignante des droits fondamentaux contenus dans la D.U.D.H.	286
2) Une volonté de rapprochement avec la pratique des autres organes internationaux des droits de l'Homme.....	290
B) Une démarche formaliste soucieuse du respect du droit des traités en dépit d'une répression exhaustive des crimes internationaux.....	297
1) Une appréciation variable du champ d'action de la Convention sur le génocide.....	297
a) Une application élargie de la Convention sur le génocide en dehors de tout lien conventionnel	297
b) Une conception étroite des obligations de prévention et répression du crime de génocide au regard de la responsabilité des États.....	300
c) Une interprétation stricte de la notion de génocide assouplie au regard de certains événements	304
2) Un examen rigoureux des dispositions procédurales contenues dans les conventions à caractère incriminatoire.....	308

§II. Une autolimitation de principe visant à concilier l'émergence d'une hiérarchie normative et le respect des rapports souverains entre États.....	313
A) Une participation modérée à la consolidation des règles contraignantes sous le prisme de la souveraineté étatique.....	313
1) La mise en valeur des obligations <i>erga omnes</i> reconnues par la Communauté internationale dans son ensemble.....	313
2) La mise en place progressive d'un ensemble de règles contraignantes allant vers la reconnaissance expresse de normes <i>jus cogens</i>	320
B) Une interprétation étroite des contours de sa fonction judiciaire : un attachement formel au respect de la souveraineté étatique.....	327
1) L'emprise du principe du consensualisme statutaire sur l'opposabilité des règles impératives.....	327
2) La prééminence de la règle de l'immunité de l'État en tant que principe fondamental du droit international coutumier.....	332
Section II : L'interaction des droits de l'Homme et du droit international humanitaire: la protection de l'individu au sein des réalités militaires contemporaines.....	339
§I. Les enjeux de la détermination par la Cour du régime juridique applicable en zone d'occupation.....	341
A) L'absence de prise en compte de la population civile au sein de la définition d'occupation militaire.....	341
1) La prise en compte d'une autorité effective de la puissance occupante en territoire ennemi : une approche restrictive de la définition d'occupation militaire.....	342
2) Une approche maximaliste de la définition d'occupation militaire: la population civile au cœur de la définition de l'occupation militaire.....	347

B)	Le rôle joué par les instruments des droits de l'Homme dans la réglementation de l'occupation militaire	354
1)	L'applicabilité extraterritoriale des droits de l'Homme en période d'occupation militaire : une avancée jurisprudentielle au bénéfice de la population civile	354
2)	L'application conjointe des droits de l'Homme et du droit international humanitaire : vers une protection renforcée des populations bénéficiaires en situation d'occupation militaire.....	360
§II.	Le rétablissement de l'ordre et de la vie publics : la recherche d'un équilibre par la Cour entre les nécessités militaires et les droits de la population civile	367
A)	Les conséquences pour la population civile des obligations conférées à la puissance occupante.....	367
1)	Le principe de l'intangibilité des droits de la population civile à travers le maintien du <i>statu quo</i> : un principe sujet à exceptions.....	368
2)	L'obligation de la puissance occupante d'assurer le respect des droits de l'Homme dans le territoire occupé	373
B)	La prise en compte des droits de l'individu tempérée par le recours aux nécessités militaires : les critères posés par la Cour au titre des nécessités militaires.....	379
1)	Le principe de nécessité au titre des règles de droit international humanitaire: principe laissé à l'appréciation de la puissance occupante ?.....	379
2)	L'interprétation restrictive des nécessités militaires au titre des droits de l'Homme	384
	CONCLUSIONS.....	391
	TABLE DE JURISPRUDENCE.....	399

Jurisprudence internationale.....	399
Jurisprudence des organes régionaux des droits de l'Homme.....	406
Jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux.....	409
Jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne.....	410
Jurisprudence arbitrale.....	410
Jurisprudence des tribunaux nationaux.....	411
BIBLIOGRAPHIE.....	413
Ouvrages.....	413
Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye.....	418
Articles et contributions.....	420
Thèses.....	437
Projets et rapports.....	437
Observations et résolutions.....	440
Conférences internationales.....	442
Documents officiels.....	443
Manuels militaires.....	443
Documents divers.....	443
INDEX.....	445